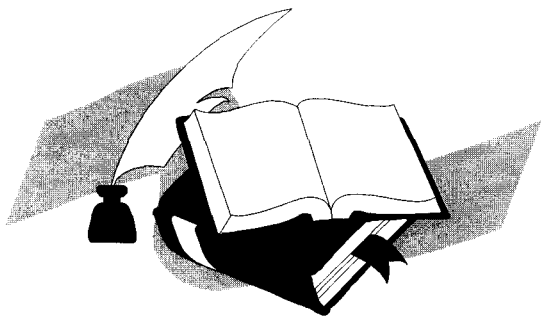




VERSEMENT 1125 W

Description globale : Protection de l'enfance.

Dates extrêmes : 1961-1987

Importance matérielle : 3 articles

Service producteur : Direction Départementale des Actions Médico-Sociales, Aide Sociale à l'Enfance, Troyes.

Service versant :

Date d'entrée : mars 1994

Communicabilité maximum : 150 ans

Début communicabilité: 01/01/2100

Fin communicabilité : 01/01/2137

Date de rédaction du bordereau : mars 1995

N° d'entrée : 16650

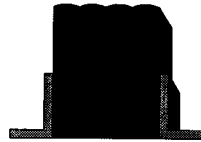
Cote de l'inventaire : 1AD10 188

La communicabilité des documents est indiquée en fonction des délais spécifiés par la loi Archives n° 79-18 (30 ans, 60 ans, 100 ans à compter de la date du document, 120 ans ou 150 ans à compter de la date de naissance de la personne). Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1er janvier de l'année qui suit.

Certains dossiers sont communicables immédiatement, que ce soit au titre de la loi n° 78-753 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs, ou au titre de la loi Archives n° 79-10 et pour lesquels le délai de 30 ans est écoulé.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.

© Archives départementales de l'Aube, 1998 - Reproduction interdite (Loi du 1er juillet 1992 articles L 335-2 et 335-3 ; Loi du 17 juillet 1978, article 10)



PRESENTATION

Ce versement concerne les dossiers de jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, soit en recueil temporaire à la demande des parents, soit en garde par ordonnance ou jugement du juge des enfants, pour une durée inférieure à 5 années.

Ces dossiers ont été échantillonnés d'après les critères BER et TRA sur les patronymes des dossiers d'enfants à l'aide sociale à l'enfance entre 1940 et 1988.

La communicabilité est fixée à 120 ans à compter de la date de naissance de l'enfant; éventuellement, elle est portée à 150 ans à compter de date de naissance en raison de la présence d'éléments médicaux.



PLAN DU BORDEREAU

<i>N° Articles</i>	<i>Description</i>	<i>dates extrêmes</i>
1-3	Dossiers de recueils et garde temporaires	1961-1987

N°	Descriptif	Dates a extrêmes	Communi- cabilité
1-3	Dossiers d'enfants recueillis temporairement Dossier-type : correspondance, bulletin d'entrée, bulletin médical d'entrée, bulletin de notes trimestriel, bulletin de salaire, ordonnance de main-levée de placement, rapport social sur la famille, fiche de mutation, extraits d'état-civil, carnet de santé, contrat de placement, extrait de jugement		
1	BERE - BERR	1961-1985	01.01.2100
2	BERT - BERTR	1960-1987	01.01.2119
3	TRAF - TRAV	1977-1987	01.01.2137